# AVIS

CONSTITUTION s seing privé en date du 20 oc s seing privé en date du 20 oc

DE

CONSTITUTION

une clause d'agrément des ces

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ux termes d'un acte reçu par Dominique DELORME le 9 septembre 2019, enregau SDE de Lyon le 4 octobre 2019 dossier 2019/00050996, aété constatée les
ifications suivantes des statuts de la société SCI PATRICIA, dont le siège est
bonne (06500), 33, rue Alexis-Julien, immatriculée au RCS de Grasse sous le
éro 439,216,615

a été décidé de transférer le siège social à Ramatuelle (83101), 199, rue de l'EsVilla Ariol

ualité de

### AVIS ADMINISTRATIFS



torisation d'exploiter l'installation classée pour la protection de l'environne-et l'instauration de la servitude d'éloignement des tiers ont été accordées à de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 août au 13 septembre 2019. êté d'autorisation définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la tion des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'en-







disposition du dossier aura lieu entre le 12/11/2019 et le 13/12/2019 urs) en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun onnaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre



Par jugement en date du 17 octobre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Toulon
Par jugement en date du 17 octobre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Toulon a
ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Sandra, Marie-Thérèse
GALAIS, demeurant Promenade du Gal de Gaulle-Villa 1012. 83140 Six-Fours-lesPlages SIREN. 388 546 887 000.49 et a désigné en qualité de mandataire judiciaire Me
Simon LAURE, Mandataire Judiciaire, Sis 5 rue Berthelot à Toulon (83000).
Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de
l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

## TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

la dénomination sociale et la remplacer par : SCI ARIEL acte de la démission de Mme Patricia AMSELLEM de saqu



AVIS

de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et du développement durable du 21 octobre 2019, le préfet du Var a délivré à la société par actions ASI AZURVALORISATION, dont le siège social est situé 109, rue Jean-Ai-Draguignan, l'autorisation d'exploiter un écopôle de traitement et de dédehets non dangereux situé au lieu-dit Roumagayrol, sur la commune

du 17 octobre 2019, le préfet a également institué des servitudes d'utilité tour de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND),



AVIS

PLU DU VAL

La Mairie du Val vous informe que :
Par délibération en date du 21 octobre 2019, le Conseil municipal de la Commune du I(Var) a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de modification de droit commun I Pan local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 21 octobre 2019. Cette délibération est fichée et consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.



AVIS
PLU DU VAL
forme que:
du 21 octobre 2019, le Conseil munici
du 21 octobre 2019, le Conseil munici
an local d'Urbanisme (PLU). Cette d
ax jours et heures habituels d'ouver
anu à disposition du public en Mair

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR - DEPARTEMENT DU VAR (83)

PROCEDURE D'ARRÊT DU PROJET

DE REVISION GENERALE

Par arrêté du Maire N° EP 19/001 en date du 22 octobre 2019, la Commune de Pierrefeu-du-Var a prescrit l'enquête publique relative à la révision générale du PLU de la commune de Pierrefeu-du-Var.

M. Jean-Pierre FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision N°E1900097/83 du Président du Tribunal Administratif de Toulon (Var)

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Pierrefeu-du-Var pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du mardi 12 novembre 2019 au Vendred; 13 décembre 2019 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante: Monsieur le Commissaire enquêteur recevra à la mairie (Hôtel de Ville – Salle du Conseil et commissaire enquêteur recevra à la mairie (Hôtel de Ville – Salle du Conseil - Mardi 12 novembre 2019 de 80h30 à 12h00

- Mercredi 20 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

### AVIS

s modalités de mise à disposition du public tion simplifiée N°5 du plan local d'urbanisme 0/2019, le conseil municipal des Arcs sur Argens, a défini sposition du public de la modification simplifiée n°5 (MS5) (PLI)

Définition des III...

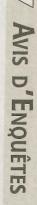
de la modification simplifiee IV...

libération du 07/10/2019, le consell municipar Le la dités de mise à disposition du public de la modification simplifie et le l'elle.

local d'urbanisme (PLU).

Dijectifs de la MS5 sont les suivants : instauration d'une servitude de mixité bijectifs de la MS5 sont les suivants : instauration de dispositifs anti-bruit le le l'elle l'

pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations déposé en mairie. Cette délibération a été affichée à compter 11/10/2019 et peut être mairie de Les Arcs-sur-Argens.





### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur rierre Muninis ; commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie le mardi 12 novembre 2019 - de 9h00 à 12h00 le mercredi 20 novembre 2019 - de 9h00 à 12h00 le mercredi 20 novembre 2019 - de 9h00 à 12h00 le vendredi 6 décembre 2019 - de 9h00 à 12h00 le undi 16 décembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de 14h00 à 16h30 le lundi 16 decembre 2019 - de

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la modification n°2 du PLU

êté municipal n° A-2019-1770 en date du 22 octobre 2019, une
a lieu en mairie de Draguignan pour une durée de 33 jours
lieu en mairie de combre 2019 inclus

du 18 inveriore au du 18 inveriore de projet d'aménagement global : suppres-ion des périmètres d'attènte de projet d'aménagement global : suppres-'AG de la Garrigue et modification du PAPAG de la Commanderie iffication des régles de stationnement en UZa iffication des erreurs matérielles du règlement graphique et du règlement fication des erreurs matérielles du règlement graphique et du règlement

crit

La mise à jour du fond cadastral du règlement graphique du PLU

La mise à jour des annexes du PLU en prenant en compte :

L'a mise à jour des annexes du PLU en prenant en compte :

L'a stritution d'un secteur d'information sur les sols par arrêté préfectoral du 26 avril 2019

La suppression des ZAC de Château Rouge et de l'Esplanade par délibérations respectives du Conseil Municipal n°2018-026 et n°2018-081

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

A cet effet, M. Bernard ARGIOLAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Draguignan pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme de la mairie, les lundi, mardi de 8 h à 13h30, le mercredi de 8 h à 12 h et le vendredi de 8 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations es ur le prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations es ur le prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses

ge administratif est

onsable de l'élaboration du PLU est la commune o onsable de l'élaboration du PLU est la commune o n Maire M. Richard STRAMBIO et dont le siège ac 2 – 28 rue George-Cisson – 83 001 Draguígnan. s concernant le projet d'élaboration du PLU irie de Draguignan auprès du service urbanisme.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ITIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

sen date du 23 octobre 2019, Madame le Maire a ordonné l'ouvertu
publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme arrêté
incipal le 30 juillet 2019. Le Tribunal Administratif de Toulon a désigné
2019 RAVIART Marie-Christine, enseignante à la retraite, en qualité

siège de l'enquête : L'enquête publique se déroulera pendant 39 jours si du mardi 12 novembre 2019 à 91:00 au vendredi 20 décembre 2019 à ège de l'enquête publique est établi en l'Hôtel de Ville – place Foch-83120 la-Tour

